

Mémoire déposé dans le cadre du
Sommet social régional 02

Portant sur la thématique de
La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Au nom du
Comité pour la solidarité et l'inclusion sociale (SIS)
Chapeauté par la
Corporation de développement communautaire
Maria-Chapdelaine

Produit par le comité de rédaction
composé de

Cindy Migneault
Et
Christina Gagnon

3 mars 2017

Relevant de la Corporation de développement communautaire (CDC) Maria-Chapdelaine, le Comité pour la solidarité et l'exclusion sociale (Comité SIS), tout en encourageant la participation citoyenne, regroupe des représentants d'organismes communautaires et d'organisations du secteur public et parapublic directement concernés par la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que des élus. Le Comité SIS a été activement impliqué dans la mise en œuvre du Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015 de la MRC de Maria-Chapdelaine et s'oriente maintenant vers quatre grands objectifs :

- Faciliter la concertation et le réseautage entre les acteurs intervenant en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire ;
- Assurer la formation des membres et la diffusion d'information sur les enjeux touchant la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Réfléchir et prendre position sur toutes questions touchant les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- Être une référence en matière de solidarité et d'inclusion sociale sur le territoire.

Le Comité SIS est un comité à *membership* ouvert, c'est-à-dire que dans un souci d'accessibilité, tous ceux et celles qui se sentent interpellés par la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, et par les objectifs que ce comité poursuit, peuvent en être membre et être inclus dans son réseau de diffusion d'informations ; ils ne sont toutefois pas dans l'obligation de participer à toutes les rencontres du comité.

Mise en contexte

Le projet de loi 122 vise à reconnaître les municipalités comme étant des gouvernements de proximité et donc à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs. Par le fait même, nous présumons que le prochain plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale sera mis en application par les villes et MRC.

Nous sommes d'avis qu'il est d'une importance cruciale que les instances de concertation locales soient impliquées dans la mise en œuvre de ce futur plan d'action. Sur ces instances travaillent de concert une variété d'acteurs locaux qui ont tous des expertises pertinentes, uniques et complémentaires. La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale nécessite une intervention enracinée dans une réflexion complexe prenant en compte une multitude de variables ; une organisation ne peut à elle seule agir sur toutes ces variables. En ce sens, les instances de concertation ont développé une expertise de contenu et de processus avec le temps, à force de partenariat et de mise en commun des ressources des acteurs concertés. Ces instances sont cruciales et incontournables.

Puisqu'il n'y a pas d'uniformité régionale, et encore moins nationale, au niveau de la dynamique entre les instances de gouvernance locale et les autres acteurs agissant en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, l'enjeu de la reconnaissance est plus grand pour certaines instances de concertation locales que pour d'autres. En ce qui concerne le milieu de la MRC de Maria-Chapdelaine, l'arrivée du futur plan d'action gouvernemental n'est pas inquiétante pour le comité SIS puisque nos élus démontrent déjà concrètement une sensibilité à l'égard des instances en place et divers ponts sont déjà établis. Nous souhaitons donc, par ce mémoire, à la fois partager notre vision sur les partenariats entre le comité local de concertation en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (le comité SIS) et la gouvernance locale, ainsi que partager des stratégies et initiatives locales. De plus, nous tenons à mentionner que notre milieu est reconnu comme étant particulièrement dynamique et inscrit dans une logique de travail collaboratif, d'ouverture réciproque et de proactivité ; ce mémoire est rédigé dans ce même esprit.

Quel est notre pouvoir local ?

Nous avons le pouvoir comme région de renforcer le dynamisme déjà existant de nos instances de concertation locales et régionales, valoriser leur reconnaissance par le milieu, stimuler la motivation et le développement continu des compétences des acteurs qui y siègent. Pour ce faire, nous croyons pertinent de :

- Établir des objectifs et méthodes de fonctionnement qui correspondent aux valeurs et à la réalité de chacun des acteurs ;
- Se munir d'un plan d'action réaliste, mais créatif en fonction des ressources financières et humaines disponibles ;
- Mettre en valeur l'expertise, le professionnalisme et l'engagement des instances présentes et des acteurs qui y siègent ;
- Favoriser la participation citoyenne ;
- Favoriser la participation des élus.

Au cours des dernières années, nous avons senti un intérêt accru du monde municipal envers le développement social sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, et par le fait même, sur les enjeux et les actions pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Nous sommes conscients de la réalité différente vécue par nos élus. En effet, ceux-ci doivent composer avec des enjeux politiques à différents niveaux, tout en ayant leurs propres motivations à s'impliquer au niveau municipal en fonction de leurs compétences et affinités tout autant diversifiées. Une réalité demeure : chacun d'entre eux arrivent en

politique municipale en cherchant du mieux qu'ils peuvent à s'adapter aux larges dossiers sur lesquels ils doivent se pencher en siégeant au conseil de la MRC.

Le développement social est un monde complexe multifactoriel, doté de son propre langage, ses propres ancrages théoriques, ce qui peut contribuer à accroître l'impression de complexité, voire d'incompréhension pour ceux qui arrivent dans ce milieu sans avoir d'expérience ni connaissance préalable. Néanmoins, au cours des dernières années, notre MRC a interpellé le milieu communautaire afin de rédiger et de mettre en application une politique et un plan d'action en développement social. Un poste de coordination en développement social a de plus été créé au sein de la MRC. Les résultats sont probants puisque les partenariats entre les milieux communautaire et politique sont de plus en plus fréquents et fluides.

La CDC Maria-Chapdelaine et son comité SIS ont aussi réussi à établir des ponts avec la MRC ; ces ponts semblent se solidifier avec le temps. Notre vision pour arrimer le travail avec les élus est basée sur les mêmes fondements qu'avec nos partenaires : travailler ensemble. Nous souhaitons bien évidemment qu'ils nous soutiennent dans nos actions, mais nous cherchons également à les soutenir dans les mandats qui leur sont confiés. D'une part, les élus se doivent d'agir en lutte à la pauvreté sur leur territoire, mais ils ne disposent pas nécessairement de l'expertise et des outils nécessaires pour le faire de façon optimale. En ce sens, les acteurs qui siègent sur notre comité SIS détiennent une expérience en la matière et côtoient de près la réalité des populations vulnérables. C'est pourquoi nous considérons le travail concerté et la complémentarité des expertises comme étant cruciales. En ce sens, voici quelques moyens afin d'arriver à mieux travailler ensemble :

- Trouver un langage commun ;
- Établir un plan d'action accessible, simple, concis avec des livrables précis et chiffrables ;
- S'entendre sur une vision commune du développement social et de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
- Choisir nos priorités d'action stratégiquement (des petits dossiers menés à termes peuvent être plus porteurs que des grands chantiers sans fin).

Une initiative innovante

En 2012 a été créé l'organisme à but non lucratif Développement collectif Maria-Chapdelaine (DCMC). Cette initiative de nos élus à la MRC est un réel exemple d'une prise

en charge collective. La MRC a alors fait l'acquisition de bleuetières et a mandaté l'organisme DCMC pour en faire la gestion. Une grande partie des profits de ces bleuetières collectives est attribué à un fonds pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire. De plus, la MRC a souhaité que ce fonds soit géré de manière à répondre le mieux possible au besoin de la collectivité. De ce fait, la CDC Maria-Chapdelaine, par le biais de son comité SIS, est mandatée pour définir les orientations et les barèmes quant à la distribution du fonds. Cette initiative démontre bien comment un milieu peut se prendre en main et exploiter ses forces économiques au profit de sa population.

En somme, en s'appuyant sur nos précédentes expériences de collaboration qui se veulent positives, nous sommes convaincus que tous les acteurs en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ont tout à gagner à travailler ensemble. Même si les valeurs et les méthodes de travail sont parfois différentes, l'objectif est le même pour tous. Lutter ensemble, en exploitant les forces de chacun et tout cela, dans l'ouverture, le respect et la transparence, nous apparaît une formule gagnante au bénéfice de la collectivité.